



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 30450

Texte de la question

On estime aujourd'hui, en France, à 6 millions le nombre de logements en copropriété. Ce statut, hier réservé à une minorité, concerne désormais toutes les couches de la population, des plus modestes aux plus aisées. Ce développement et cet élargissement fulgurants de la copropriété nécessiteraient une clarification radicale et une adaptation des règles qui la régissent. En effet, ces règles restent, malheureusement sur de nombreux aspects, floues et imprécises, parfois inadaptées et quelquefois contraires à l'intérêt des copropriétaires. Cette situation contribue en partie à expliquer le développement de graves dysfonctionnements dans les copropriétés qui sont à l'origine, non seulement de copropriétés en difficulté mais aussi parfois de dérives inquiétantes. Aussi, M. Guy Teissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur cette question et souhaiterait savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de réformer la loi de 1965.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du gouvernement sur le statut des copropriétés et, en particulier, sur les revendications des associations de copropriétaires tendant à la réforme de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 qui les régit. Certaines des dispositions de ce texte, qui concernent plus de six millions de copropriétaires, méritent probablement d'être réexaminées pour tenir compte des évolutions du contexte économique et social depuis lors. Différentes propositions d'amélioration du fonctionnement de la copropriété immobilière, notamment relatives à la transparence de gestion, ont été mises à l'étude. Elles portent, en particulier, sur une meilleure définition des obligations qui pèsent sur le syndic, l'amélioration du contrôle de ses activités par le syndicat, une clarification des dispositions concernant l'engagement de travaux dans la copropriété et le traitement des impayés de charges. Des réflexions interministérielles ont été engagées par des administrations centrales concernées, sous l'égide de la Chancellerie.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30450

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3077

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5926